



MAIRIE DE LOUVIGNÉ

INFOS.....

SOIREEES "CABARET"



AVRIL 2002 n° 4

EXTRAIT DU REGISTRE CONSEIL MUNICIPAL DU 18/12/2001

TRANSPORT REPAS : Personnes âgées

De 11 heures 50 à 12 heures 20 : Période Scolaire : le Club de l'Amitié sera contacté pour voir si une solution peut être mise en place – Période hors scolaire : Le C.C.A.S prend en charge ce portage.

COMMISSION VOIRIE

- Cimetière

La Commission propose :

- aménagement d'un espace 'jardin du souvenir'
- Achat et installation d'un monument funéraire dédié "Colombarium"
- Faire le bilan des monuments abandonnés et/ou endommagés et contacter, par courrier, les familles concernées
- de proposer un "forfait" de remise en état des monuments descellés
- d'inscrire au budget primitif 2002 une dépense globale de 15 000F(2286€)

- Terrain de boules

La commission propose d'inscrire une dépense de 15 000 F(2286 €) en prévision de l'aménagement d'un espace terrain de boules

- Résidence la Porte : trottoirs

En raison du gel, les travaux seront reportés en 2002; les enduits bitumes ne peuvent être faits par temps trop froid

- Dossier D.G.E

Travaux projetés :

- C.R. de la Michelottière
- C.R. de la Petite Cocherie
- C.R. de la Grande Cocherie

Des dégradations de surface nécessitent une imperméabilisation de la chaussée par adjonction d'une couche de roulement afin d'en augmenter la portance.

Le montant des travaux tel qu'il résulte de l'estimation s'élève à 7 730 € H.T.

Le Conseil Municipal

Accepte ce programme de travaux

Décide de solliciter la subvention susceptible d'être allouée au titre de la D.G.E 2002.

Arrête les modalités de financement et l'échéancier prévisionnel des dépenses

Les travaux seront effectués courant du 2^{ème} trimestre 2002

-Passage piétons

Dès que possible, le balisage d'un passage piétons entre abri-bus et trottoir coté terrain de tennis sera matérialisé par une peinture au sol.

-Sécurité

La Commission étudiera les moyens de réduire la vitesse en agglomération.

-Éclairage public

Pour donner suite à plusieurs demandes il est demandé de maintenir l'éclairage public jusqu'à 10 heures 30 au lieu de 10 heures.

Le Conseil Municipal accepte de prolonger l'éclairage jusqu'à 10 heures 30.

COMMISSION EMBELLISSEMENT

-Domaine des Charmes : devis DAVID

La Commission propose de retenir le devis DAVID pour les plantations au Domaine des Charmes - Montant 15 085 F T.T.C.. Ces plantations auront lieu en Février - Mars

COMMISSION SOCIO CULTURELLE

Salle des loisirs : règlements et tarifs

La commission a réétudié le règlement et les tarifs de la salle des loisirs à compter du 1er janvier 2002 .

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de fixer les nouveaux tarifs ci-dessous et d'accepter le règlement de la salle des loisirs ci-dessous.

TYPE LOCATION	TYPE LOCATAIRE	SANS CUISINE						AVEC CUISINE					
		PETITE SALLE		GRANDE SALLE		GRANDE + PETITE SALLE		PETITE SALLE		GRANDE SALLE		GRANDE + PETITE SALLE	
		été	hiver	été	hiver	été	hiver	été	hiver	été	hiver	été	hiver
LOCATION NORMALE	COMMUNE	47€ 308,30	51€ 334,54	92€ 603,48	99€ 649,90	108€ 708,44	118€ 774,03	110€ 721,56	114€ 747,79	155€ 1016,74	163€ 1069,21	172€ 1128,25	181€ 1187,29
	HORS-COMMUNE	142€ 931,46	155€ 1016,74	260€ 1705,45	287€ 1882,60	295€ 1935,08	326€ 2138,42	226€ 1482,47	242€ 1587,44	346€ 2269,52	355€ 2328,65	379€ 2486,08	412€ 2702,55
FORFAIT WEEK-END	COMMUNE											326€ 2138,42	353€ 2315,53
	HORS COMMUNE											475€ 3115,80	550€ 3607,77
St SYLVESTRE PRIVEE	COMMUNE								216€ 1416,87				362€ 2374,57
	HORS COMMUNE								325€ 2131,36				817€ 5359,17

SOIREE PUBLIQUE de 8 h à 2h le lendemain
 SOIREE PRIVEE de 8 h à 5h le lendemain
 MARIAGE Période scolaire de 17 h30 le vendredi à 5 h le dimanche matin
 Hors période scolaire de 14h30 le vendredi à 5 h le dimanche matin

WEEK-END Période scolaire de 17 h30 le vendredi à 20 h le dimanche
 Hors période scolaire de 14 h 30 le vendredi à 20 h le dimanche

ETE	du 01. 05 au 31. 10
HIVER	du 01. 11 au 30. 04

VAISSELLE 16 € si location petite salle
 32 € si location grande salle

AFFAIRES DIVERSES

a- Extension du groupe scolaire

1- les travaux ont démarré le 12 décembre 2001 (terrassement fondations). La première réunion de chantier a mis en évidence un problème d'alimentation d' eau et assainissement.

Les conduites existantes sont sous dimensionnées et il a donc fallu demander un devis à la SAUR pour :

- réalisation de branchement assainissement : 8 797.06 F.T.T.C.

- réalisation d'un branchement eau potable : 4 779.36 F.T.T.C

Cette dépense supplémentaire sera payée à l'opération "Extension du groupe scolaire".

Le Conseil municipal donne son accord.

2 - équipements

- Le conseil d'école avait souhaité que soit prévu un frigo-congélateur dans l'office. Une proposition de la .S.A.F. St Berthevin évalue la dépense à 2729 F. H.T.

Le Conseil Municipal décide d'acquérir cet appareil

b - Eglise

La Commission de sécurité de l'arrondissement de LAVAL, réunie le 4 décembre 2001 a émis un avis défavorable à la poursuite des activités à l'église de LOUVIGNE.

Les prescriptions essentielles suivantes sont à réaliser :

- 1 - faire vérifier par un technicien compétent les installations électriques
- 2 - faire vérifier par un organisme de contrôle de sécurité la stabilité de l'édifice (fissures)
- 3 - isoler le local chaufferie et le local contenant la citerne fuel à l'aide de parois et plafond coupe-feu 1 heure et compléter la ventilation du local.

Après avoir pris connaissance du rapport et des prescriptions à réaliser, le Conseil Municipal accepte les points 1 et 2 et suggère de lancer une étude qui permettrait d'évaluer la dépense à envisager pour un chauffage par radiants électriques

c - Rapport prix et qualité service public eau et Assainissement année 2000

Monsieur CRIBIER porte à la connaissance du Conseil Municipal le rapport annuel - exercice 2000 : service eau et service assainissement

Le Conseil Municipal prend acte de ces documents.

d - Mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune

Monsieur Serge CRIBIER est désigné par le conseil

ECOLE : Equipement informatique des écoles primaires publiques : - D.G.E 2002

Monsieur le Maire fait part à ses collègues qu'une demande de subvention D.G.E 2002 peut être sollicitée pour équiper en informatique les écoles primaires publiques.

Le devis présenté par les établissements TOUILLER Organisation s'élève à 4 103 € H.T.

Le Conseil Municipal,

Accepte l'achat de ce matériel

Décide de solliciter la subvention susceptible d'être allouée au titre de la D.G.E. 2002

L'achat sera financé par autofinancement et le montant de la subvention.

L'achat sera effectué courant du premier trimestre 2002

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU **02/02/2002**

COUT DES SERVICES 2001 (Résultat net recettes – dépenses)

- garderie : 27 524.23 F
- cantine : 63 756.42 F
- Poste : 8 671.71 F
- Espace- Tri : 62 343.91 F
- Enlèvement et traitement des ordures ménagères : 112 123.47 F
- Ramassage container papier verre : 11 413.17 F
- Nettoyage caniveaux : 9 318.48 F
- Salle des loisirs : 42 176.98 F

AFFAIRES DIVERSES

A) Extension du groupe scolaire

Point sur les travaux

- Le chantier maçonnerie gros-oeuvre est terminé
- Intervention du charpentier en semaine 9 (délai fabrication charpente lamellé collé)
- Modification accès office (palier + escalier)

Office

La D.S.V a demandé que soient prévus les locaux sanitaires pour le personnel de service. Ces locaux ont été pris sur la surface du local poubelles (voir plan annexé).

Prévisions 2e et 3e phases

Afin de bien caler les travaux actuels avec la future extension (réseaux EDF, EP, EU) il est nécessaire de se remettre en mémoire les 2e et 3e phases prévues à l'origine.

B) Église - Commission de sécurité

La société APAVE, organisme de contrôle, a été contactée pour établir le diagnostic sur la stabilité de l'édifice. Le montant des honoraires s'élève à 457.35 € HT.

Pour la partie contrôle installation électrique, il conviendrait d'ajouter 213.43 €

C) SIVU École de Musique

Mr LONGUEVRE et Mme TREMBLAY, délégués SIVU École de musique donnent le compte rendu de la réunion du 19 décembre 2001. Les points particuliers soulevés ont été :

- Investissement achats d'instruments 50 000 F
 - La titularisation des professeurs pour observer la "Loi Sapin"
 - Évolution du coût/élève
- | | | | |
|-----------|----------|---------------------|--------|
| 2000-2001 | Familles | 1081 F municipalité | 1562 F |
| 2001-2002 | Familles | 1092 F municipalité | 1423 F |

Le Conseil Municipal prend acte de ce Compte Rendu.

D) Aménagement du temps de l'enfant, rythmes scolaires

Mr L'Inspecteur Académique a invité les maires de la circonscription de LAVAL le 29 Janvier 2002.

Les points essentiels abordés ont été :

- Présentation des nouvelles circonscriptions
- Politique suivie en matière de carte scolaire
- Présentation de la circonscription de LAVAL (55 écoles - 272 classes)
- L'accueil scolaire et périscolaire

70 % des - 3 ans sont scolarisés en Mayenne

Mr l'Inspecteur affirme maintenir la capacité d'accueil des enfants de - 3 ans, mais ne pas prendre en compte cette tranche d'âge pour l'ouverture d'une nouvelle classe.

- Accompagnement pour tous projets éducatifs locaux avec transfert des cours du samedi au mercredi
- Maintenir les axes de développement suivants :
 - . Enseignement des langues (100 % en CM1-CM2 et 30 % en CE2 actuellement)
 - . Enseignement des sciences
 - . Des T.I.C.E (Techniques Information Communication dans l'Enseignement

Mr BUARD intervient pour porter à la connaissance du Conseil Municipal que l'A.P.E réfléchit actuellement sur ce thème et souhaiterait une rencontre avec le C.M. Il est rappelé que l'instance permettant cette rencontre est le CONSEIL d'ÉCOLE mais le C.M reste ouvert à toute initiative pour une réunion informelle réciproque.

MAIRIE DE LOUVIGNE

6, Place St Martin

53210

TÉL : 02 43 37 30 94

FAX : 02 43 37 36 7

1 = Plonge & bacs 2m10

2 = table débarrassage

3 = table entrée lave-vaisselle

4 = lave vaisselle

5 = table sortie L.V.

6 = armoire inox

7 = table préparation

8 = lave mains

9 = table préparation

10 = Frigo

11 = table (chauffante) préparation

13 = Lave linge

14 = Sèche - linge

15 = Hotte (prévue au marché Lot 8)

16 = Poubelle roulante

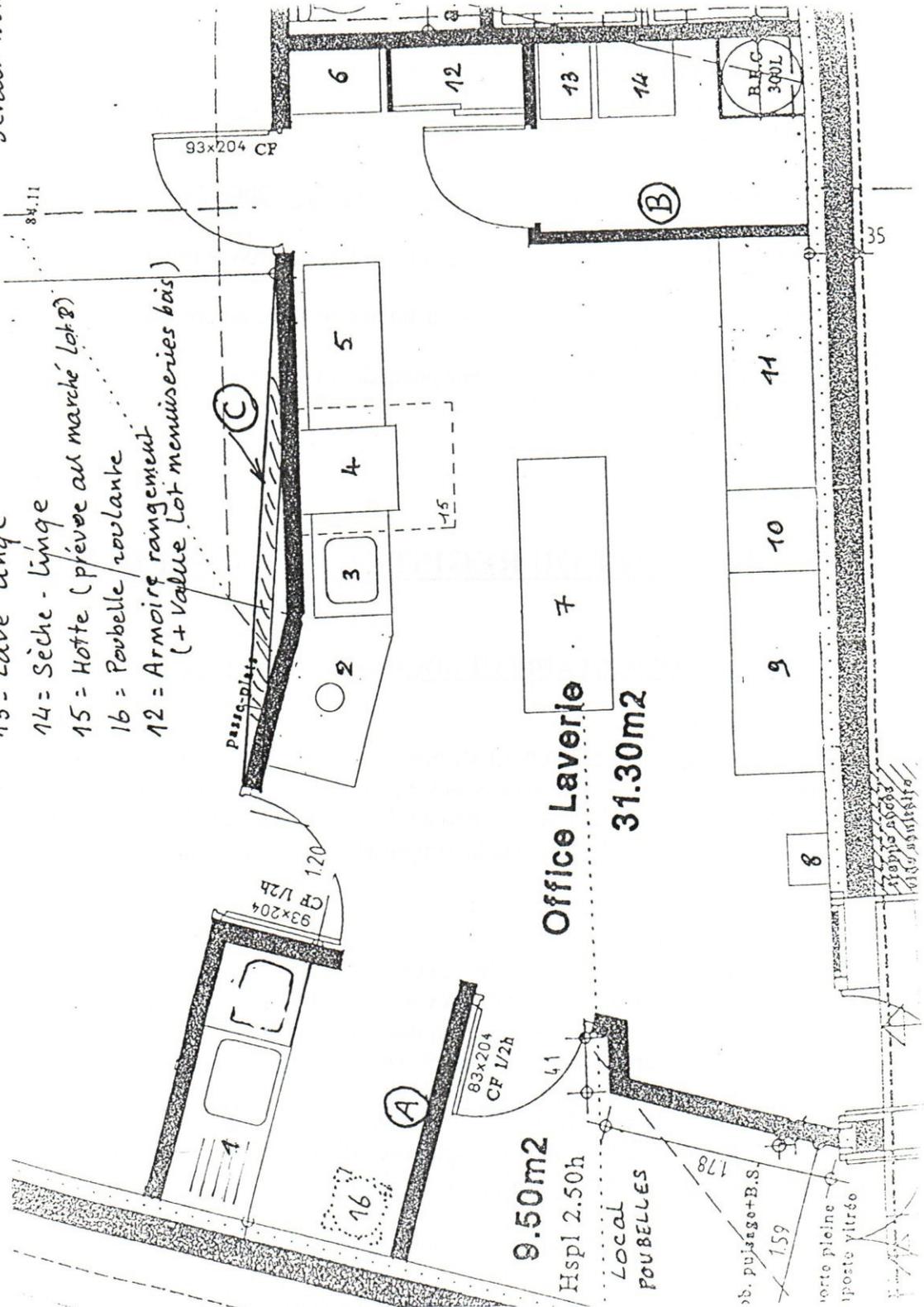
12 = Armoire rangement (+ valeur Lot menuiseries bois)

CLOISONS

A = Espace plonge (sans porte)

B = Espace L.L et S.L

C = L'installation laverie serait simplifiée



05-12-2001

E) C.A.T.E (Contrat Aménagement du Temps de l'Enfant)

Afin d'accompagner le développement quantitatif et qualitatif des offres des loisirs, la CAF propose un dispositif contractuel le "Contrat Temps Libres". Ce contrat compense à hauteur de 50 à 70 % les dépenses nouvelles pour les enfants et les jeunes de 6 à 16 ans engagées par une commune ou un groupement de communes.

Dans ce cadre, une réflexion est menée actuellement pour la mise en place d'un CLSH (Centre de Loisirs Sans Hébergement) intercommunal (ARGENTRÉ - LOUVIGNE - SOULGE) pour juillet 2002. Le cadrage financier sera présenté le jeudi 7 février à Argentré et sera soumis à approbation au conseil ensuite.

F) S.I.A.E.P : Prévisions programmation travaux 2002-2003**Service EAU**

- Carrefour RN 157 : Le bourg : conduite en terrain privé à refaire en domaine public
20 000 €

- Études en cours pour mise en place d'un adoucisseur au point de captage de Montroux

Service ASSAINISSEMENT

- Équipement de télésurveillance sur poste de relèvement

- Étude diagnostic réseau E.U.

- Remise à niveau de regards.

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU **27/02/2002**

COMMISSION SCOLAIRE ET SOCIO-CULTURELLE**a - salle des loisirs**

Monsieur Jean-Claude COQUELIN présente le devis BLANCHOUIN, menuisier à Parné sur Roc pour le remplacement des serrures des 4 portes principales de la salle des loisirs afin d'obtenir un meilleur résultat de sécurité (clé incopiable) Le montant du devis est estimé à 1298.31 €
Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

b - école : subvention 2002

La commission propose :

- fournitures scolaires : 16 € x 90 élèves = 1 440 € (payés par la commune)

- fournitures scolaires : 6 € x 90 élèves = 540 € (versés à l'A.S.C)

Il est précisé qu'il ne sera versé qu'un montant de 212 € à l'A.S.C. la subvention 2001 de l'Association Intercommunale ayant été reversée à cette dernière

- crédit bibliothèque : 1.60 € x 90 élèves = 144 €

- Voyage scolaire : 10.50 € x 90 élèves = 945 €

- Voyages et entrées piscine - Voyage prévention routière - Abonnement B.O - Maintenance du photocopieur - 35 livrets scolaires et 4 cahiers d'appel - 1 voyage complet à Louverné : prise en charge par la commune

Le Conseil Municipal accepte ces propositions à l'unanimité.

c - extension du groupe scolaire : salle de restauration

La Commission, après avoir étudié les propositions de 3 sociétés pour l'équipement de la salle de restauration sur la base de 78 places (plus 10 places salle enseignants) propose de retenir le groupe CUBIC, société Magne, de Porte les Valence 28800, pour un montant de 9 292,48 € T.T.C.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

SUBVENTIONS 2002

Suite à l'étude des demandes de subventions par la commission des finances
Le Conseil Municipal, après délibération, vote les subventions 2002 :

	2000 Francs	2001 Francs	2002 FRANCS	2002 EUROS
Total voté	40 000	46 058	50 000	7 622
Réserve	2 740	7 200	6 500	1 150
Lutte contre le cancer	250	250	250	38
Ass. des Paralysés de F	100	100	100	15
Ass des Infirmes M C	120	120	120	18
Ass des Myopathes	120	120	120	18
Comité Antituberculeux	150	150	/	/
Ass des Sclérosés en PI	150	150	150	23
Banque Alimentaire	500	500	695.31	106
U.D.A.F	1 000	1 000	1 000	152
Téléthon	200	200	200	30
La Croix d'Or	500	500	500	76
Ass Club Basket	2 500	2 500	3 000	458
Ass Club Tennis de Tab	1 300	1 500	1 770	270
Ass Viet Vo Dao	1 500	800	800	122
Ass Sportive Football		5 000	12 000	1 830
Ass V.T.T		2 500	1 000	152
Ass Amis de la Bibliot	477	515	515	78
La Prévention Routière	100	100	100	15
A D D M	2 403	3 580	1 258	192
A.P.E.	6 500			/
Ass Intercomm Arg	1 800	2 150	/	/
Ass Sportive et Cult	7 350	8 772	7 589.42	1 157
Ass Fam Rurales		1 050		/
Comité de Jumelage	2 700	3 500	3 500	534
Comité d'Animation L	4 200	4 500	4 500	687
A.D.M.R.	1 500	1 500	1 500	229
Comice Agricole Argentré	600	400	/	/
Ass de drainage Argentré	200	200	200	30
FDGP et ADEPA	540	551	442.90	68
S.P.A.	500	200	200	30
Club de l'Amitié				144
TOTAL PAYE	37 260	42 408		

Nota : Subvention A.P.E : "séjour classe de mer" est portée en réserve

Le Club de l'Amitié n'ayant pas sollicité de subvention le conseil municipal a décidé de lui attribuer la somme de 144 € afin de dédommager les personnes portant les repas aux personnes âgées.

Préparation budgétaire 2002

La Commission des finances a listé les opérations qui pourraient être inscrites en section d'investissement.

Le Conseil Municipal a émis un avis favorable à ces propositions

Notification des taux et des bases d'imposition 2002

Il est porté à la connaissance de l'assemblée les nouvelles bases d'imposition pour 2002

- taxe d'habitation : 329 500 €, soit une augmentation de 2.10 % par rapport à 2001
- taxe foncière bâtie : 195 700 €, soit une augmentation de 3.39 % par rapport à 2001
- taxe foncière non bâtie : 96 100 €, soit une augmentation de 1 % par rapport à 2001

L'ensemble de ces bases nous apportent une augmentation de 2.92 % par rapport à 2001
L'année précédente avait apporté une augmentation de 5.50 %

AFFAIRES DIVERSES

a - église : rapport de sécurité

La société APAVE a été sollicitée pour le contrôle des installations électriques, suite au passage de la commission de sécurité. La vérification a donc été effectuée le 12 février 2002.

- L'éclairage de sécurité n'étant pas conforme dans la tribune, APAVE préconise que l'accès en soit interdit.

- Des travaux d'électricité (isolement protection) sont à réaliser. Un devis est en cours de réalisation par l'entreprise LEGAY.

Compte tenu des prescriptions à réaliser, préconisées par la commission de sécurité, le Conseil Municipal décide d'opter pour la neutralisation définitive du système de chauffage fuel. Une étude sera menée pour l'installation de radiants électriques. (financement budget 2003)

b - devis APAVE - contrôle des installations sportives

Le devis APAVE d'un montant de 562.12 € pour la vérification ponctuelles des équipements sportifs y compris essais en charges et d'une aire de jeux pour enfants est accepté.

c - Assainissement

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que, dans le cadre de la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992, la principale obligation pour une commune est d'établir un zonage d'assainissement.

Monsieur CRIBIER, rend compte des actions entreprises par le SIAEP Argentré Sud : Eudes de zonage d'assainissement et boues d'épuration confiées au Cabinet d'études I.R.H.

A : études de zonage d'assainissement

- route de l'étang : 15 habitations
- C.R. de la Doyère : 13 habitations
- Les Roches : 5 habitations
- Carrefour N.E. du bourg : 4 habitations

B : valorisation des boues des stations d'épuration

Les boues liquides sont actuellement évacuées en agriculture. Des études de sols sur les parcelles devant recevoir les boues seront menées. Une convention entre agriculteur et producteur de boues sera établie et fixera les critères de qualité, quantité, conditions transport et épandage.

La prochaine réunion est prévue en juin 2002

d - Urbanisme : Les Petites Giraudières

Monsieur MAILLARD, EUROVIA secteur LAVAL, a souhaité rencontrer Mr les Maires de ARGENTRE - SOULGE SUR OUETTE et LOUVIGNE pour les informer d'un projet d'ouverture de carrière sur le secteur des "Petites Giraudières". Actuellement un compromis de vente est signé avec les propriétaires des terrains (environ 14 ha). Ce projet sera soumis à enquête publique.

Nombre de petites communes mayennaises ont bénéficié d'un accroissement de population, mis en évidence dans le recensement de 1999.

L'accueil des nouveaux habitants avec un projet de lotissement amène la collectivité à envisager l'assainissement collectif pour l'ensemble de l'agglomération.

Une présentation des différentes règles dans ce domaine, les divers financements possibles, sont rappelés ci-dessous.

Depuis une directive européenne de 1991 et la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, plusieurs textes sont venus régir le domaine de l'assainissement. Ils posent notamment des obligations en termes de zonage, de collecte et de traitement des eaux usées.

La **principale obligation** pour une commune (ou la structure intercommunale compétente), quelle que soit sa taille, est désormais d'**établir un zonage d'assainissement** suite à enquête publique. Il est en effet nécessaire d'adopter une vision à long terme afin de délimiter différentes zones au sein du territoire retenu (communal ou intercommunal). Ainsi, prenant en considération le volume des eaux usées domestiques, il convient surtout de distinguer les zones où l'assainissement collectif s'impose, de celles où l'assainissement non collectif suffit.

- les **zones d'assainissement collectif** seront celles incluses dans le périmètre d'une **agglomération**, définie comme « une zone dans laquelle la population ou les activités économiques sont suffisamment concentrées pour qu'il soit possible de collecter les eaux usées pour les acheminer vers un système d'épuration unique » (décret du 3 juin 1994). Les cartes d'agglomérations sont établies par le préfet. Toutes les communes comprises en tout ou partie dans un tel périmètre doivent être dotées d'un **système collectif de collecte au plus tard le 31 décembre 2005** selon l'importance de la charge de pollution organique produite (de 120 à 900 kg). Il en va de même pour les lotissements, à propos desquels le Code de l'urbanisme prévoit qu'ils doivent être « desservis par un réseau d'égouts évacuant directement et sans aucune stagnation les eaux usées de toute nature ».

Dans tous ces cas d'assainissement collectif, **les communes ont la charge de la collecte des eaux usées domestiques, de leur stockage, épuration, rejet ou réutilisation**. L'obligation de traitement des eaux usées avant rejet dans le milieu naturel est essentielle. Notamment, dans un souci de protection de la santé publique, une attention toute particulière doit être apportée au choix de procédés adaptés aux contraintes locales.

- **l'assainissement non collectif** pourra être retenu pour les zones où l'installation d'un réseau collectif ne présenterait pas d'intérêt réel pour l'environnement, ou lorsque son coût serait excessif. Ainsi notamment, une circulaire de 1997 rappelle que **la mise en place de l'assainissement collectif n'est pas obligatoire dans les agglomérations comportant moins de 2000 équivalents-habitants**, ce qui correspondrait à une charge brute de pollution organique inférieure à 120 kg/jour. Il est d'ailleurs explicitement conseillé aux plus petites communes de réserver l'assainissement collectif « au cas où les équipements sont déjà en place ou au cas où l'assainissement non collectif se révèle, après étude, techniquement irréalisable ou plus coûteux. » Quelques autres dérogations sont envisageables mais, chaque fois que le zonage retient l'assainissement non collectif, les communes y auront cependant un rôle important.

En effet, étant donné que les textes imposent que les systèmes autonomes soient maintenus en bon état de fonctionnement, et permettent la préservation de la qualité des eaux superficielles et souterraines, **les collectivités locales ont la charge du contrôle de ces installations**; ce service doit être mis en place d'ici fin 2005. En outre, elles **peuvent décider de participer à leur entretien**.

Des **aides financières partielles** existent pour faciliter la mise en œuvre par les collectivités de leurs projets en matière d'assainissement. Ainsi en Mayenne, par le biais du **Conseil général**, il est possible d'obtenir 10 à 30 % de participation pour les études, et 30 à 40 % pour les travaux. D'autres financements peuvent être demandés auprès de **l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne**, qui peut subventionner jusqu'à 50 % les études d'aide à la décision, et les travaux à hauteur de 10 à 60 % selon la taille de la collectivité et la nature de l'ouvrage.

QUELQUES RAPPELS !!!!!!!!!!!

Concours Maisons Fleuries 2002

Tous à vos boutures !!!

Comme les années précédentes un concours de maisons fleuries aura lieu.

Le jury communal passera début juillet, le jury départemental au cours de la 2^{ème} quinzaine de juillet.

Bon fleurissement à tous !!

ESPACE TRI

HORAIRES D'OUVERTURE

En période d'hiver : LUNDI de 16 heures 30 à 17 heures 45

SAMEDI de 10 heures à 11 heures 45

En période d'été :

LUNDI de 17 heures à 18 heures 15

Du 06/04 au 30/09/2002

SAMEDI de 16 heures à 17 heures 45

La longue vie des déchets abandonnés dans la nature

 Cigarette sans filtre 3 MOIS	 Mouchoir en papier 3 MOIS	 Pelure de fruit 3-6 MOIS	 Journal 3-12 MOIS	 Allumette 6 MOIS	 Filtre de cigarette 1-2 ANS	 Chewing-gum 5 ANS
 Boîte en aluminium 10-100 ANS	 Briquet plastique 100 ANS	 Gobelet plastique 100-1000 ANS	 Sac plastique 100-1000 ANS	 Polystyrène 1000 ANS	 Carte téléphonique 1000 ANS	 Verre 4000 ANS

Alors, soyez citoyens mettez les dans les poubelles !

A CHACUN SON TALENT !!!!

Championnats régionaux d'athlétisme en salle, minimes et benjamins à SAUMUR
Trois titres pour le Louvignéen du stade Lavallois Mike FALELAVAKI

Saut : longueur minimes

1^{er} FALELAVAKI Mike : 6.61 m

Poids (4kg) minimes

1^{er} FALELAVAKI Mike : 13.52 m

50 m minimes

1^{er} FALELAVAKI Mike : 6"45

Félicitations pour ces performances.

CALENDRIER DES FETES

2002

<u>AVRIL</u>	Mardi 2	: Bal Club de l'Amitié
	Vendredi 5	: Concours de Belote : A.F.N
	Samedi 6	: Soirée Association Sportive de Basket
<u>MAI</u>	Du 8 au 12	: 10 ème anniversaire du Jumelage à BABENHAUSEN
<u>JUIN</u>	Samedi 8	: Fête Communale
	Dimanche 16	: Fête de l'école
<u>AOÛT</u> :	Mardi 27	: Bal Club de l'Amitié
<u>SEPTEMBRE</u>	Samedi 21	: Soirée Choucroute C.A.L.
<u>OCTOBRE</u>	Samedi 5	: Soirée Association Sportive V.T.T.
	Samedi 19	: Soirée Classes 2
<u>NOVEMBRE</u>	Dimanche 10	: Cérémonie du 11 Novembre Bal Club de l'Amitié
	Samedi 16	: Soirée A.P.E
<u>DECEMBRE</u>	Samedi 21	: Animation de Noël

VOUS AVEZ LA PAROLE

La Mairie s'efforce chaque jour d'améliorer votre environnement et la qualité de vie de votre commune. Elle travaille pour vous et a besoin de vos remarques et vos suggestions.

NOM : Prénom :

ADRESSE :

OBSERVATIONS :

.....
.....
.....
.....
.....

Ce coupon est à adresser : Mairie de LOUVIGNE.



ACCUEIL FAMILIAL

« POUR QUE L'ETE N'OUBLIE PERSONNE... »

LE SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS

Recherche des familles d'accueil pour des séjours
d'enfants de 5 à 10 ans

vendredi 5 juillet au vendredi 26 juillet 2002

vendredi 2 août au vendredi 23 août 2002

Pour tout renseignement

☎ 02.43.56.41.89

☎ 02.43.66.92.50

Secours Populaire Français - 1rue Prosper Brou
53021 LAVAL Cedex 9